

GARAGE HUGONENC

BY FIGEAC PNEUS

GARAGE HUGONENC

67 RUE DU GRAL

46100 FIGEAC

Tel : +33 5 65 34 64 64

Port : +33 6 32 04 10 18

figeacpneuseurotyre@orange.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR37502658826

N° SIRET : 50265882600032

LE FOURNIL ASSIER

350 ROUTE DE GALLIOT DE GENOUILLAC

46320 ASSIER

Port : +33 6 03 76 66 95

FACTURE N° 26-01-4317

Le mardi 27 janvier 2026

VEHICULE CLIENT

MARQUE	MODELE	IMMATRICULATION	KILOMETRAGE
PEUGEOT	PARTNER	AC-149-JT	212319

Référence	Désignation	Quantité	PU Vente	% Rem	TVA	Montant HT	Montant TTC
FV	FORFAIT VIDANGE + MISE A NIVEAU + PRESSIONS PNEUS	1,00	54,1667 €	0,00	20,00	54,17 €	65,00 €
TSH5W30	HUILE MOTEUR 5W30 MINERVA	4,10	9,7561 €	0,00	20,00	40,00 €	48,00 €
L343D	FILTRE A HUILE	1,00	17,5000 €	0,00	20,00	17,50 €	21,00 €
MOFH	FORFAIT MONTAGE FILTRE A HUILE	1,00	6,6667 €	0,00	20,00	6,67 €	8,00 €
2001755	STOP FUITE AD	1,00	45,0000 €	0,00	20,00	45,00 €	54,00 €
FOURN	FOURNITURES ATELIER (JOINT DE VIDANGE, DEGRAISSANT, NETTOYANT FREIN, DEGRIPPANT, PAPIER ETC...)	1,00	4,9167 €	0,00	20,00	4,92 €	5,90 €
DECHETS	PARTICIP. RECYCL. DECHETS LEGER	1,00	2,9167 €	0,00	20,00	2,92 €	3,50 €
	CONTROLE TECHNIQUE DEPASSE						
	FUITE CREMAILLIERE DIRECTION AJOUT D UN ANTI FUITE A A SURVEILLER, PERTE DE PUISSANCE VANNE EGR,MOTEUR LAVE GLACE HS.						

Conditions de paiement :

• 100 % soit 205,40 € payé (carte bancaire)

le : 15/01/2026 (paiement comptant).

Total HT	171,17 €
TVA (20 %)	34,23 €
Total TTC	205,40 €

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi 80.335 du 12 mai 1980, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls. Pénalité de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal après date échéance. Escompte pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement) Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en douzième alinéa de l'article L441-6 est fixé à 40 Euros en matière commerciale.